

THE QUEBEC GAZETTE.

GAZETTE DE QUEBEC.



THURSDAY, AUGUST 14, 1783.

JEUDI, le 14 Aoust, 1783.

Extracts of letters from Sir Edward Hughes. (Concluded.)

By the account of the killed and wounded, their Lordships will observe, that although we have been fortunate in losing few of our men, we have suffered most severely in officers. The Honourable Captain Lumley of the Isis, a very good officer and promising young man; Captain James Watt of the Sultan, a most worthy officer, died of his wounds; and Captain Charles Wood, of the Worcester, a most deserving officer, dangerously wounded with little hopes of his recovery.

As the change of the Monsoon is now near at hand, and the line of battle ships in their present state cannot remain on this coast; and as the latitude of the season may have induced Sir Richard Bickerton to remain at Bombay, in hopes of joining me there; I am preparing the ships of the Squadron for service; and, so soon as they are in a condition, I shall proceed to sea with them, and make the best of my way to Bombay, and there use every possible diligence to get the Squadron in a condition to come early on this coast.

I have not been able to procure the least intelligence of the French Squadron since the engagement of the 3d of this month, but suppose they are retreating at Trincomalee.

Inclosed is the account of the killed and wounded in the late engagement; and a list of the English and French naval force in these seas as they were on the 3d of this month.

Superb. 4 seamen killed; Lieutenant Murry, Lieutenant Orr, of the Marines, Lieutenant Thompson, of the 98th regiment, 49 seamen and marines, wounded.

Hero. 1 seaman killed; 17 seamen and marines wounded.

Sultan. 4 seamen and marines, killed; Captain Watt, (since dead) Lieutenant Bartholomew, Lieutenant Stewart of the 78th regiment, 43 seamen, marines, and 78th regiment, wounded.

Magnanime. 3 seamen and 1 sepoy, killed; Lieutenant Stephenson, 10 seamen, wounded.

Monmouth. 3 seamen wounded.

Monarca. Captain Robert Clugstone of the marines, Lieutenant Barret of do. four seamen, marines, 78th and 98th regiments, killed; Hon. Capt. Maitland of the 78th regiment, Hon. Lieut. Sandilands, Lieut. Armstrong, 10 seamen, 78th and 98th regiments, wounded.

Burford. 4 seamen and 98th regiment, killed; 38 seamen, marines, 78th and 98th regiments, wounded.

Sceptre. 2 seamen killed; 23 seamen wounded.

Eagle. 8 seamen killed; 14 seamen wounded.

Exeter. 6 seamen, marines, and 98th regiment, killed; Lieut. Atkins, 18 seamen, marines, and 98th regiment, wounded.

Worcester. Lieut. Edwards of the marines, boatswain, 4 seamen killed; Captain Charles Wood (dangerously) 15 seamen, wounded.

Isis. Hon. Captain Lumley, Mr. Bell, Master's Mate, 5 seamen and marines killed; 19 seamen and marines, wounded.

Total Number Killed and Wounded.

Table with 4 columns: Ships Names, Killed, Wounded, Ships Names, Killed, Wounded. Lists various ships and their casualties.

A List of the English and French Squadrons.

Table with 4 columns: Ship Name, Type, Number of Ships, and another column. Lists various frigates and ships.

Superb, in Madras Road, Ochober 16, 1782.

In continuation of my letter of the 30th of last month, I beg you will please to acquaint their Lordships, that the weather growing very threatening and squally, so that several of the ships of the Squadron have parted

Conclusion des extraits de lettres de Sir Edward Hughes.

VOUS Seigneuries observeront par la liste des tués et blessés, que, quoique nous ayons eu le bonheur de n'avoir pas un grand nombre de matelots et soldats tués, notre perte en officiers a été d'autant plus considérable. L'Honorable Capitaine Lumley de l'Isis, un excellent officier et un jeune homme qui promettoit beaucoup; le Capitaine James Watt, du Sultan, un très digne officier, qui est mort de ses blessures; et le Capitaine Charles Wood, un officier d'un grand mérite qui est dangereusement blessé, et de la guérison duquel on désespère.

Comme les vents de Monsoon vont bientôt se faire sentir, que les vaisseaux de ligne ne sauroient dans leur situation présente rester sur cette côte, et que la saison avancée pourroit avoir déterminé Sir Richard Bickerton de rester à Bombay, dans l'espérance de m'y joindre, je fais mettre les vaisseaux de l'escadre en état de service, pour, aussitôt qu'ils seront prêts, mettre en mer, et me rendre droit à Bombay et y faire tous mes efforts pour mettre l'escadre en état de venir de bonne heure sur cette côte.

Il ne m'a point été possible d'obtenir la moindre intelligence de l'escadre Française depuis l'engagement du 3 de ce mois, mais je pense qu'ils radoubent à Trincomalee.

Vous trouverez inclus la liste des tués et blessés dans le dernier engagement, avec une liste des forces navales Angloises et Françaises, telle qu'elles ont été au 3 de ce mois.

A bord du Superbe. 4 matelots tués; le Lieut. Murry, le Lieut. Orr des troupes de la marine, blessés.

A bord du Hero. Un matelot tué; 17 matelots et soldats de la marine blessés.

A bord du Sultan. 4 matelots et soldats de la marine tués; le Capitaine Watt (mort depuis) le Lieut. Bartholomew, le Lieut. Stewart, du 78me regiment, 43 matelots, soldats de la marine et du 78me regiment blessés.

A bord du Magnanime. 3 matelots et 1 sepoy tués; le Lieutenant Stephenson et 10 matelots blessés.

A bord du Monmouth. 3 matelots blessés.

A bord du Monarca. Le Capt. Robert Clugstone des troupes de la marine, le Lieutenant Barret, de ditto, 4 matelots, soldats de la marine et des 78 et 98 regiments tués; l'Honorable Capitaine Maitland du 78 regiment, l'Honorable Lieutenant Sandilands, le Lieutenant Armstrong, 10 matelots, et soldats des 78 et 98 regiments blessés.

A bord du Burford. 4 matelots, et soldats du 98 regiment tués; 38 matelots, soldats de la marine et des 78 et 98 regiments blessés.

A bord du Sceptre. 2 matelots tués; 23 matelots blessés.

A bord de l'Aigle. 8 matelots tués; 14 matelots blessés.

A bord de l'Exeter. 6 matelots, soldats de la marine et du 98 regiment tués; le Lieutenant Atkins, 18 matelots, soldats de la marine et du 98 regiment blessés.

A bord du Worcester. Le Lieutenant Edwards des troupes de la marine, le contre-maitre et 4 matelots tués; le Capitaine Charles Wood (dangereusement) et 15 matelots blessés.

L'Isis. L'Honorable Capitaine Lumley, Mr. Bell, contre-maitre, 5 matelots et soldats de la marine tués; 19 matelots et soldats de la marine blessés.

Pour la liste des tués et blessés et celle des escadres Angloise et Française voyez l'Anglois.]

D'a bord du Superbe, à la rade de Madras, le 16 Octobre, 1782.

En continuation de ma lettre du trente du passé je vous prie de vouloir informer leurs Seigneuries, que le tems devenant très menaçant et orageux, de sorte que plusieurs vaisseaux ont déjà perdu leurs cables et ancres, je me prépare à faire voile pour Bombay, avec les vaisseaux de ligne, laissant toutes les frégates pour croiser entre la pointe de Palmiras et cette rade, pour y protéger les vaisseaux marchands qui naviguent entre Bengale et ce port. Je n'ai pas encore pu découvrir où Sir Richard Bickerton avec les vaisseaux de la Majesté et le convoi sous ses ordres se trouve présentement.

AVERTISSEMENTS.

DISTRICT de MONTREAL.

ON donne avis, que la prochaine Séance de la Cour du Banc du Roi pour le dit district, sera tenue dans la Chambre d'Audience, en la ville de Montreal, Lundi le premier jour de Septembre prochain, à onze heures du matin; à quoi, les divers Jurats, Commissaires de Paix, le Coroner, Bailiffs, et autres ayant affaire à la dite Cour, ainsi que tous ceux qui voudront poursuivre quelque un des Prisonniers qui sont dans la prison de Montreal susdit, sont requis de faire attention, et de s'y trouver au tems sus-indiqué. EDW: WM. GRAY, Sheriff.

Montreal, le 7 Aoust, 1783.

VILLE et DISTRICT de MONTREAL. Montréal, le 4 Aout, 1783.

Il est ordonné par les Commissaires de la Paix de sa Majesté, que le poids et prix du pain soient comme il suit, savoir:

Le pain blanc de quatre livres à 7 pence half penny ou 15 sols. Le pain bis de six livres à 8 pence half penny ou 17 sols. Et que les différents Boulangers de la ville et faubourgs s'y conforment.

Par ordre des Commissaires, LE PAILLEUR, Greffier. CITY and DISTRICT of MONTREAL. Montreal, 4th August, 1783.

It is ordered by his Majesty's Commissioners of the Peace this day, that the price and weight of Bread be as follows, viz:

The white loaf of 4lb at 7 pence half penny or 15 sols. The brown of 6lb at 8 pence half penny or 17 sols. And that the several Bakers in the city and suburbs do conform thereto, By the Commissioners, LE PAILLEUR, Clerk.

their cables, and lost their anchors already, I am preparing to sail with the line of battle ships for Bombay, leaving all the frigates to cruise between Point Palmiras and this Road, for the protection of the merchant ships and vessels sailing between Bengal and this Port. I have not to this hour received any intelligence where Sir Richard Bickerton, with his Majesty's ships and convoy under his command, now is.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC. Inwards.

Beggars Benison, P. Ellison, from Spanish River.—Abigail and Mary, J. Taylor; Nancy, John McNeil, from New-York.—Endeavour, Paul Treasure, from London.—Lynn, Thomas Fall, from Jersey.—Sally, Hugh Smith, from Turks Island.—Dah, James Hogg, from Newfoundland.—OUTWARDS. Castle Crede, Robert Batson, for Liverpool.—Frederick, David Taylor; General, Humphrey Miller, for Halifax and New-York.—Martha, Edward Bayly, for London.

ADVERTISEMENTS.

DISTRICT OF MONTREAL.

NOTICE is hereby given, that the next Session of the Court of King's Bench, for the said district, will be held at the Court-house, in the city of Montreal, on Monday the fifth day of September next, at eleven o'clock in the forenoon; of which the several Jurors, Commissioners of the Peace, the Coroner, Bailiffs and other persons having business at the said Court, as well as all those who will prosecute any prisoners in the goal of Montreal aforesaid, are required to take notice and give their attendance accordingly.
EDW. W. GRAY, Sheriff.
Montreal, 7th August, 1783.

STANLEY & IMISON,

SADDLERS, COLLAR & HARNESS MAKERS,

BEG leave to inform the Public, that they make and sell all sorts of Saddles, Collars, Harness, Portmanteaux, Valises and Matras of all kinds; such as may please to favour them with Custom may depend upon being punctually served at the shortest warning, and on the most reasonable terms, by applying to them in Palace street, Upper-town Quebec.

RAN AWAY,

FROM the Subscriber, on Thursday the 31st Ult. a Negro Lad named CHARLES, about 20 years of age, four feet four or five inches high, with a white mark on the right side of his forehead; speaks English and a little French and German; had on when he went away, a short grey jacket, and large linen trousers. Whoever will give information of him and put him again in my hands, shall have **THREE GUINEAS** Reward.
P. B. GUEROUT.



Quebec, August 7, 1783.

QUEBEC, 11th August, 1783.

ON the night of the 9th instant, broke out of His Majesty's Goal at Quebec, JOHN LING, a prisoner charged with Felony, by birth Swede, about 21 years of age, brown complexion, short flaxen hair, round shoulders, speaks French and English, and is about 5 feet seven inches high, had on when he made his escape, only a shirt and a pair of trousers, but carried a blanket with him. Whoever will secure the said JOHN LING, so that he may be delivered to the Keeper of his Majesty's said Goal, shall receive **FIVE POUNDS**, with all reasonable charges, which will be paid by
JA. SHEPHERD, Sheriff.

QUEBEC, le 11 Aout, 1783.

LA nuit du 9 du courant **JEAN LING**, un prisonnier chargé de Felonie, a forcé la Prison de sa Majesté à Quebec, un Suedois de nation, âgé d'environ vingt et un ans, le teint brun, des cheveux courts, les épaules rondes, parlant François et Anglois, et étant environ cinq pieds sept pouces, a'avot que sa chemise et une pair de grandes éolottes sur lui lorsqu'il s'est sauvé, mais a emporté une couverture. Quiconque arrêtera le dit JOHN LING, de manière qu'il pourra être livré entre les mains du Geolier de la dite Prison de sa Majesté, recevra **CINQ LOUIS** pour récompense et sera remboursé de tous frais raisonnables par
JA. SHEPHERD, Sheriff.

DISTRICT of MONTREAL. BY virtue of two Writs of Execution issued out of His Majesty's Court of Appeals for the province of Quebec, at the suit of Julien La Glanderie, and Joseph Gignac, and also of another Writ of Execution, issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the district aforesaid, at the suit of Jean Dumas Saint Martin, Esquire, against the goods and chattels, lands and tenements of François Le Maître Duaine, to me directed, I have seized and taken in Execution, as belonging to the said François Le Maître Duaine.

- I. A lot or piece of land situate on the North East side of the great river of Yamachiche, in the district aforesaid, containing four arpents in front by fourteen arpents in depth, joining on one side to Julien La Glanderie, and on the other side to Jean Laure, with two grist mills, two saw mills, a house, two sheds, a barn and a stable thereon erected.
- II. The fief and seigniory of Gaineau, called Fief de Moitié, situate at Yamachiche aforesaid, containing three quarters of a league in front by three leagues in depth, bounded on one side by Mr. De Tonnancour, on the other side by Mr. Ducheny, and behind by ungranted lands.
- III. A lot or piece of land situate at the place called La Carrière, at the upper end of the little River du Loup, containing three arpents in front by twenty seven arpents in depth, with a grist mill, a saw mill, a house and other buildings thereon erected, joining on one side to George Davison, Esquire, and on the other side to Catharine Saint Romain.
- IV. A lot or piece of land in the fief Saint Jean, at the River du Loup aforesaid, containing three arpents in front by about eighteen arpents in depth, joining on one side to Mr. Derive, and the other side to Amable Belair.
- V. A grist mill situate in the parish of Saint Joseph or Chambly, with two fones and the appurtenances thereunto belonging, constructed on a lot of land of eight arpents in superficie; also a lot of land of three arpents in front by about twenty-seven arpents in depth, joining on one side to the above-mentioned lot, and on the other side to Charles Lafontaine: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises, or such part thereof as may be sufficient to satisfy the respective debts and costs, in the said Writs mentioned, to sale by public vendue, at my office, in the city of Montreal, on Saturday the twentieth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by
EDW. W. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the above described premises, or any part thereof, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, before the day of sale.
Montreal, 4th August, 1783.

S'EST enfui de chez le souffigné, Jeudi 31 du passé,

un Nègre nommé CHARLES, âgé d'environ 20 ans, de 5 pieds 4 à 5 pouces de haut, à une marque blanche au coin droit du front, parle Anglois, et un peu François et Allemand; avoit quand il a pailli une bougrine grise, et des grandes colottes de toile. Toutes personnes qui pourront en donner quelque information et le remettre entre mes mains auront **Trois Guinées** de récompense.
P. B. GUEROUT.
Quebec, le 7 Aout, 1783.

A Vendre par Encaen par SKETCHLEY & FREEMAN, à leur Chambre de Vente Publique, Rue Sous le Fort, Mardi prochain le 19 du présent mois d'Aout;

CET excellent voilier, le **Bateau la Betsey**, arrivé dernièrement de la Barbade, et se trouvant présentement au quay de Mr. Fraser, avec tout son appareil, agrès, et la chaloupe, prêt à mettre en mer. L'inventaire pourra être vu en s'adressant aux Encanteurs.
La vente commencera à midi précis.

For Sale by Auction by SKETCHLEY & FREEMAN, at their Public Auction Room, Rue Sous le Fort, Quebec, on Tuesday next, the 19th August;

THAT remarkable fast sailing Sloop the **BETSEY**, lately arrived from Barbadoes, and now lying at Fraser's Wharf, with all her Tackle, Apparel, Furniture, and Boat, fit for Sea immediately. Inventories may be seen by applying on board or to the Auctioneers.
The Sale to begin punctually at 12 o'clock.

LE Souffigné se proposant de quitter la province

cet Automne, vendra deux grandes maisons très commodes, avec jardins, autres bâtiments, écurie, &c. l'une desquelles est située dans la rue St. Louis, et a été dernièrement occupée par le Baron Tunderfeldt, l'autre dans la rue St. Jean, est occupée par le propriétaire présentement. Tous ceux à qui il doit sont priés de présenter leurs comptes, afin qu'ils soient acquittés, et ceux qui lui doivent sont requis de le payer sans délai.
Quebec, le 12 Aout, 1783.

H. SWEEDLAND.

THE subscriber intending to leave the province

this Fall, will dispose of two large commodious houses, with gardens, out-houses, stable, &c. one of which is situate in St. Lewis street, facing the Recollets Church, and lately occupied by Baron Tunderfeldt, the other in St. John's street, at present in his own possession. All persons to whom he may be indebted are requested to send in their accounts that they may be discharged, and those indebted to him are desired to make immediate payment.
Quebec, August 12, 1783.

H. SWEEDLAND.

Nouvellement importé et à vendre par SHOOLBRED & BARCLAY,

- DE l'Eau-de-vie de France en barils de 8, 10, 15, et 20 gallons;
- Du Vin de Port en pipes, barriques et quarts;
- Du Vin Claret en barriques;
- Du Vin d'Espagne en ditto;
- Du Madere en pipes, barriques, et quarts;
- Du Sherry en ditto, ditto, ditto;
- Du Vin de Montagne en quarts;
- De l'Esprit de la Jamaïque;
- Du Rum des Isles;
- De la belle Chandelle au moule, de Londres.

GEORGE ROSS à Sorel, ci-devant à St. Denis,

étant dans l'intention de partir pour la Grande Bretagne, au commencement d'Octobre prochain, requiert ceux qui lui doivent de le payer immédiatement, même les sommes les plus modiques, et a défaut de paiement dans le courant de Septembre, il mettra ses affaires à un Avocat pour en faire le recouvrement sans délai, trouvant que cela est absolument nécessaire et indispensable pour donner satisfaction à ses amis et créanciers, qui ont trop longtems attendu vu qu'il ne pouvoit faire autrement.

Il prévient en même tems le public, qu'il a donné plein pouvoir à Mr. Marin Jehanne, Notaire à St. Denis, de recevoir tout ce qui peut lui être dû et de vendre les biens et effets qui lui appartiennent, tant au dit St. Denis que paroisces circonvoisines.
Sorel, le 24 Juillet, 1783.

GEORGE ROSS in Sorel, formerly of St. Denis,

intending for Britain, in the month of October next, requests those due to him to make immediate payment let the sums be never so small, but if he does not get paid in all the month of September next, he will lay his affairs in the hands of an Attorney to be sued for without further notice; this he finds indispensibly necessary to endeavour doing justice to several friends' creditors, as well as others; on whose patience he has been obliged to intrude much too long.

He has given full power to Mr. Marin Jehanne, Notary at St. Denis, to collect his debts there, and dispose of his effects in that and the neighbouring parishes.
Sorel, 24th July, 1783.

A VENDRE par forme de LICITATION;

En la Cour des Prévoteries à Québec; la 1re. criée Mercredi le treize Aout, présent mois, 10 heures du matin; la 2me. criée Vendredi le 22; et sans espérance de remise l'adjudication Vendredi le 29 du même mois, à pareils lieux et heures;

I. UNE partie d'emplacement situé en la Basse-

ville de Québec, d'environ quarante-cinq pieds de front sur la rue du Saule au Matelot, sur la profondeur jusqu'à la cime du Cap de l'Evêché, où elle n'a qu'environ 26 pieds de largeur. Ensemble une maison dessus construite en pierre, à trois étages, d'environ 45 pieds sur le devant, et 35 pieds ou environ sur le derrière, avec un porche mitoyen avec le Sieur Bailhaigé: Plus, une partie de hangard bâtie en pierre à quatre étages, d'environ 26 pieds, avec une écurie et latrine bâties en bois; tenant du côté du Nord au dit Sieur Bailhaigé, et du côté du Sud à l'autre partie ci-après désignée et à vendre.

II. Une autre partie d'emplacement d'environ 35 pieds de front, sur la rue Saule au Matelot, et d'environ 45 pieds de largeur, dans la profondeur, qui se termine à la cime du cap de l'Evêché; tenant du côté du Sud à l'emplacement et maison des bâtieurs Careux St. Germain, à la rue du Cul de Sac, Notre Dame, et au Sieur Jacques Cremazé, et d'autre côté au Nord à la partie d'emplacement ci-dessus désignée: ensemble une maison dessus construite en pierre, à trois étages, de 35 pieds de front sur la dite rue du Saule au Matelot, avec deux voutes, et par derrière sont construites une aile en pierre à trois étages, ayant une boulangerie voutée avec deux fours, et une partie de hangard en pierre à la suite de la dite aile, à quatre étages, d'environ 45 pieds, avec un cloaque pour latrine, et y aiant un porche sur la dite rue du Cul de Sac Notre Dame.

Les dits biens appartenans à Monsieur Alexandre Dumas. Ceux qui y prétendent quelques droits par hypothèque, par servitude ou autrement, sont requis d'en faire leur déclaration au Greffe avant l'adjudication. Pour plus ample information, voir les affiches apposées en cette ville et s'adresser soit à Monsieur Jean Lees, Négociant à Québec, fondé de la procuration spéciale du dit Sieur Dumas, ou à l'Avocat soussigné.
Quebec, le 22 Aout, 1783.

A. PANET.

A VENDRE,

LA maison de pierre à l'épreuve du feu, occupée dernièrement par Mr. A. Milmine, dans la rue St. Paul à Montréal, bien située pour le commerce en gros et en détail, et dont on pourra prendre possession le 20 de ce mois prochain. Les termes de paiement seront rendus aussi aisés que possible par
Montreal, le 20 Aout, 1783.

ALEX. AULDJOY

DISTRICT of MONTREAL. BY virtue of a writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said district, at the suit of Joseph Mador, against the goods and chattels, lands and tenements of Antoine Baune, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Antoine Baune, a lot or piece of land situate at the upper end of the parish of Pointe Claire, in the district aforesaid, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the River Saint Lawrence, behind by the continuation of the land of Pierre Saint Denis, on one side by François Menard, and on the other side by the said Pierre Saint Denis, with a log-house and a barn thereon erected: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at my Office, in the City of Montreal aforesaid, on Friday the twenty second day of August next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the said premises by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing to the said Sheriff, before the day of sale.

Montreal, 10th April, 1783.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu d'un Ordre d'Exécution émané de la Cour des Plaidiers Communs pour le dit district, à la poursuite de Joseph Mador, contre les biens et effets, terres et possessions d'Antoine Baune, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Antoine Baune, un emplacement ou portion de terre situé au bout d'en haut de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district susdit, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, borné sur le devant par le fleuve St. Laurent, et derrière par la continuation de la terre de Pierre St. Denis, d'un côté par François Menard, et de l'autre côté par le dit Pierre St. Denis, avec une maison de pierres sur pierres, et une grange y dessus construite: Or j'avertis par ce présent que j'exposerai le dit bien en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal susmentionnée, Vendredi le vingt-deux d'Août prochain, à onze heures du matin, en quel tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont priés par ce présent, d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.

Montreal, le 10 Avril, 1783.

DISTRICT of QUEBEC. BY virtue of a Writ of Execution issued out of the Court of Common Pleas for the said district, at the suit of the Widow Perrault, against the goods and chattels, lands and tenements of Jean Monjon, to me directed; I have seized and taken in execution, half an arpent of land in front by thirty arpents or thereabouts in depth, situate in the parish of St. Ignace; the said half arpent is divided into several parts lying within the bounds of a farm of four arpents that belonged to the late Richard, the said farm of four arpents joining on the North-East to land belonging to Joseph Fournier, and on the South-West to Philip Fortin's land. Also a lot of ground thirty-nine feet in front, by one arpent and a half in depth, situate in the said parish of St. Ignace, with a wooden house, barn and stable, thereon erected. Now this is to give notice that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at the Court-house in the city of Quebec, on Tuesday the twenty-sixth day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by

JA: SHEPHERD, Sheriff.

Any person or persons having prior claims to the above described premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to send notice thereof in writing to the said Sheriff, at least three weeks before the day of sale.

Quebec, 23d April, 1783.

DISTRICT de QUEBEC. EN vertu d'un ordre d'Exécution émané de la Cour des Plaidiers Communs pour le dit district, à la poursuite de Madame Veuve Perrault, contre les biens et effets, terres et possessions de Jean Monjon, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, un demi arpent de terre de front sur trente arpents de profondeur ou environ, située en la paroisse de Cap St. Ignace, dans le district susdit, le dit demi arpent de terre divisé en plusieurs parts enclavé dans une arpent de quatre arpents qui appartenoit ci devant à défunt Richard, joignant les dits quatre arpents de terre, au Nord-Est à Joseph Fournier, et au Sud-Ouest à Philip Fortin. Plus, un emplacement de trente-neuf pieds de front sur un arpent et demi de profondeur, situé au dit lieu, ensemble une maison batis en bois, grange et étable, construite sur le dit emplacement: Or je donne avis par le présent, que j'exposerai les biens sus-énoncés en vente publique, en la Chambre d'Audience de la ville de Quebec, Mardi le 26 d'Août prochain, à onze heures du matin, en quel tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

JA: SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis par ce présent, d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, au moins trois semaines avant le jour de la vente.

Quebec, 23 Avril, 1783.

LOUIS CAVILHE, residing in the suburb St. Lawrence, Montreal, has purchased at the church door at the coming out from Mass, a lot situate in said suburb St. Lawrence, with a stone house and other wooden buildings thereon erected, well fenced in, belonging to Mr. Philip Liebert, an absconter, the said adjudication having been made after two publications by the bellman in the town and suburbs of Montreal the 26th and 18th instant.

Any person or persons having any claim on said lot and house by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof to the purchaser or to Mr. Leguay, Notary, on or before the 30th of October next, after which time they will be precluded from all demands.

Montreal, 21st July, 1783.

COMME Louis Cavilhe demeurant au fauxbourg St. Laurent de la ville de Montreal, s'est fait adjuger à la porte de l'église le jour d'Ayer 20 du courant, issue de messe paroissiale, un emplacement de terre au dit fauxbourg St. Laurent, sur lequel est construit une maison de pierres et autres bâtiments de bois clos et entourés appartenant à Monsieur Philippe Liebert, absent, icelle dernière adjudication faite après deux annonces à son de cloche par la ville et fauxbourg de Montreal, le 26 et 18 de Juillet courant.

Ceux qui ont quelques droits soit par hypothèque ou autrement sur le susdit emplacement et maison sont requis d'en donner avis au dit acquereur ou à Monsieur Leguay, Notaire, de ce jour au treize d'Octobre prochain, et faute par eux de se présenter ils seront déchus de toute prétention.

Montreal, le 21 Juillet, 1783.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu de deux Ordres d'Exécution émanés de la Cour des Apels de sa Majesté pour la province de Québec, à la poursuite de Julien La Ganderie, et de Joseph Gignac; et en outre d'un autre Ordre d'Exécution émané de la Cour des Plaidiers Communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de Jean Dumas St. Martin, Ecuier, contre les biens et effets, terres et possessions de François Le Maître Duaine, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant au dit François Le Maître Duaine

I^o Un emplacement ou portion de terre situé au côté du Nord Est de la grande riviere de Yamachiche, dans le district susdit, contenant quatre arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, joignant d'un côté à Julien La Ganderie, et de l'autre côté à Jean Lauré, avec deux moulins à farine, et deux moulins à scies, une maison, deux remises, une grange, et une écurie y dessus construits.

II^o Le hief et seigneurie de Gatineau, appelé Fief de Moitié, situé au Yamachiche susdit, contenant trois quarts de lieues de front sur trois lieues de profondeur, borné d'un côté par Mr. De Tonnancour, de l'autre côté par Mr. Duchény, et derrière par des terres non-concédées.

III^o Un emplacement ou portion de terre situé à l'endroit appelé La Carrière, au bout supérieur de la petite Riviere du Loup, contenant trois arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur, avec un moulin à farine, un moulin à scie, une maison et autres bâtiments y dessus construits, joignant d'un côté à George Davison, Ecuier, et de l'autre côté à Catherine St. Romain.

IV^o Un emplacement ou portion de terre dans le hief de St. Jean, sur la Riviere du Loup susdite, contenant trois arpents de front sur environ dix-huit arpents de profondeur, joignant d'un côté à Mr. Derive et de l'autre côté à Mr. Amable Bellair.

V^o Un moulin à farine à deux moulanges, situé dans la paroisse de St. Joseph ou Chambly, avec les accessoires y appartenans, construit sur un emplacement de huit arpents de superficie; de plus, une portion de terre de trois arpents de front sur environ vingt-sept arpents de profondeur, joignant d'un côté à l'emplacement sus mentionné, et de l'autre à Charles Lafontaine: Or j'avertis par ce présent, que j'exposerai les dits biens ou telle partie d'iceux suffisante pour acquitter les dettes et fraix respectifs mentionnés dans les dits ordres, en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal, Samedi le vingt de Decembre prochain, à onze heures du matin, en quel tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, ou quelques parties d'iceux, par hypothèque ou autrement, sont requis par ce présent d'en donner avis, par écrit, au dit Sheriff, avant le jour de la vente.

Montreal, le 4 Août, 1783.

For L O N D O N,

THE good Brig TARBLETON, Copper'd and about 200 Tons burthen, *Michin Brown*, Master, will sail from here in all this month; for Freight or Passage apply to Messrs. *Ted & Anderson*, Lower-town, Mr. *John Gray*, at Montreal, or to said Captain on board.

Quebec, 4th August, 1783.

COMME la vente des biens de Zacharie Macaulay, avertie ci-devant de voir se faire Mardi le 3 de Juin passé, a été remise à Mercredi le 20 du présent mois d'Août, l'on avertit par ce présent, qu'ils seront vendus parement ou au plus haut enchérisseur, à la Chambre d'Audience de la ville de Québec, à onze heures du matin, en quel tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

JA: SHEPHERD, Sheriff.

WHEREAS the Sale of Mr. Zachary Macaulay's Estates, heretofore advertised to be on Tuesday the 24 day of June last, was put off until Wednesday the 20th of August instant; notice is hereby given, that they will then be promiscuously sold to the highest bidder, in the Court-house, in the city of Quebec, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by

JA: SHEPHERD, Sheriff.

Quebec, 6th August, 1783.

JEREMIAH MAC CARTHY, Arpenteur juré, n'étant plus employé dans le département du Commissariat, prend la liberté d'informer le public en general, et ses amis en particulier, qu'il exercera désormais la dite profession d'Arpenteur, dans laquelle il espere donner toute satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'employer. Comme il demeure à St. Thomas au dessous de Québec, tous ceux qui demeurent au dessus de Québec pourront s'adresser par écrit à Monsieur Ouillemine Brown, Imprimeur du présent, qui acheminera leurs lettres; et ceux qui demeurent en bas ou au dessous de Québec, pourront adresser leurs lettres ou ordres à lui même par occasion à St. Thomas, et ils pourront être assurés qu'ils seront exécutés avec promptitude, diligence et attention.

St. Thomas, le 29 Juillet, 1783.

11

A VENDRE de Gré à Gré;

UNE maison à trois étages, située au pied de la côte de la Basse-ville, faisant face d'un côté à celle de Madame Veuve Perrault, et de l'autre à la maison de Demoiselle Larphé, et Jacques Cramazé, actuellement occupée par Messrs. Melvin & Wills.

Ceux ou celles qui voudront en faire l'achat, pourront s'adresser à Mrs. Rousseau, Notaire, et M. Liberal Dumas, marchand en cette ville.

La dite maison libre au premier de May prochain.

TO BE SOLD by PRIVATE SALE,

A House three stories high, situated at the lower end of the hill leading to the Lower-Town, facing on one side the house of the Widow Perrault, and on the other that of Miss l'Arché and Jacques Cramazé, at present occupied by Messrs. Melvin & Wills.

Any person or persons desirous to purchase said premises are required to apply to Mrs. Rousseau, Notary, and to Mr. Liberal Dumas, merchant in this city.

Said house may be taken possession of the first of May next.

QUEBEC, } LUNDI, le 4 Août, 1783.

ff:

A une assemblée des Commissaires de la Paix de sa Majesté, pour le dit district, il a été ordonné que le pain blanc d'un demi shellin doit peser trois livres six onces, et le pain bis d'un demi shellin quatre livres six onces; et que les différents Boulangers marquent leurs pains des lettres initiales de leur nom.

Par la Cour,

DAVID LYND, C. P.

QUEBEC, } MONDAY, the 4th August, 1783.

ff:

At a meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace for the district aforesaid it is ordered that the Six-penny loaf of white Bread do weigh three pounds Six ounces, and the Six-penny loaf of brown Bread four pounds ten ounces; and that the Bakers mark the same with the initial letters of their name.

By the Court,

DAVID LYND, C. P.

For GLASGOW,
THE Ship Ocean, ARCHIBALD BOGG Master,
 will sail about the 20th of next month. For freight or passage apply to the
 Master on board, or to David Ross, at Messrs. Cameron, Stewart & Ross's.
Where D. ROSS, has for SALE;

- Best old Jamaica Spirits in punchbuns;
- Irish Linens;
- Mels Pork;
- Rose Butter;
- Port Wine in Bottles;
- Refined Sugars;
- Carrot Tobacco;

Quebec, 28th July, 1783.

Pour GLASGOW,
LE vaisseau l'Ocean, ARCHIBALD BOGG, Maitre,
 fera voile vers le 20 du mois prochain. Pour arrangements de fret et passage il
 faut s'adresser au maitre à bord, ou à David Ross, chez Messrs. Cameron, Stewart & Ross.
Où D. ROSS, a à VENDRE;

- De l'Esprit de la Jamaïque de la meilleure qualité, en tonnes;
- Des Toiles d'Irlande;
- Du Lard pour les familles, ditto;
- Du Beurre de la meilleure qualité, ditto;
- Du Vin de Port en bouteilles;
- Des Sucres raffinés;
- Du Tabac en Carottes.

Quebec, le 28 Juillet, 1783.

ELOPED from the Subscribers, on Monday night,
 a Paris lad about 20 years old, 5 feet 8 or 9 inches high, with long black hair,
 speaks French and English tolerably well, and answers to the name of JACOB: had on
 when he went away a blue blanket coat, white hat with feathers, ruffled shirt, English
 shoes and plated buckles, and a bundle of linen, with a drab coloured fine cloth coat tyed
 in a handkerchief.

Whoever will apprehend and cause him to be brought home, shall receive FIVE
 POUNDS reward, and all reasonable expences defrayed.
 Quebec, 15th July, 1783. DANIELL & DALTON.

IL s'est enfui de chez les souffignés, Lundi la nuit,
 un jeune Paris agé d'environ 20 ans, ayant 5 pieds 8 à 9 pouces, les cheveux longs
 et noirs, qui parle François et passablement l'Anglois, et répond au nom de JACOB.
 Lorsqu'il s'en est allé il portoit un capot de couverture bleue, un chapeau blanc avec des
 plumes, une chemise à manchettes, des souliers Anglois, et boucles argentées, et un paquet
 de linge avec un habit grisâtre de drap fin lié dans un mouchoir.
 Quiconque l'arrêtera et le fera conduire chez les souffignés recevra CINQ LOUIS pour
 récompense, et sera remboursé de toutes les dépenses raisonnables.
 Quebec, le 15 Juillet, 1783. DANIELL & DALTON.

T O B E S O L D,

By LEWIS MARCHAND, at La Canoterie;

- MOST excellent Spanish Red Wine, in pipes and hogheads;
- Ditto Claret in hogheads and bottles;
- Ditto French Brandy in pipes, hogheads, and down to 3 gallons;
- Ditto Holland Gln in cases;
- Ditto French-Red Wines in hogheads;
- Ditto Vin de Grave in hogheads, tierces and bottles;

Note. The Spanish Wine of this year's importation and the rest of exceeding good
 quality, although not imported this season.

A V E N D R E,

Par LOUIS MARCHAND, à La Canoterie;

- DE très excellent Vin Rouge d'Espagne en pipes et barriques;
- Ditto Claret ou Vin de Bourdeaux en barriques et bouteilles;
- Ditto Eau-de-vie de France en pipes, barriques, et aussi bas que trois gallons;
- Ditto Genievre de Hollande en caisses;
- Ditto Vin Rouge de France en barriques;
- Ditto Vin de Grave en barriques, tierçons et bouteilles.

N. B. Le Vin d'Espagne a été importé cette année, et le reste est d'excellente qualité
 quoique point importé cette saison.

STOLEN out of the house of JOHN M'BANE, at Three Rivers,
 on the 6th instant;

A Silver Watch cap'd and jewell'd, mark'd on the
 Dial-plate John M'Bane, on the inside, C. R. B. If offer'd for Sale it is desired
 it may be kept, and whoever will return it to the Owner shall have EIGHT DOLLARS
 Reward from
 JOHN M'BANE.
 Three Rivers, July 15, 1783.

Volt de la maison de JOHN M'BANE, aux Trois Rivieres, le 6
 du courant,

UNE Montre d'Argent avec un second boetier, et
 gravée, marquée sur le quadran Jean M'Bane, et en dedans C. R. B. L'on prie,
 en cas qu'on offre à la vendre de l'arrêter, et quiconque la rendra au propriétaire aura
 HUIT PIASTRES pour récompense de
 JEAN M'BANE.
 Trois Rivieres, le 15 Juillet, 1783.

ALEXANDER CAMPBELL, intending for
 Britain in October next, requests all those indebted to Alexander Campbell & Co.
 to settle their accounts before his departure, and such as have demands against him are
 desired to apply for payment previous to that period.
 Quebec, 15th July, 1783.

ALEXANDER CAMPBELL se propofant d'aller
 en Angleterre en Octobre prochain, prie tous ceux qui doivent à Alexander
 Campbell & Co. d'acquiescer leurs comptes, et tous ceux à qui il doit sont priés de demander
 paiement avant ce tems.
 Quebec, le 15 Juillet, 1783.

ALL persons who have any demands on Nathaniel
 Day, Esq. Commissary General to the Army in Canada, since his last Advertisement
 in this Gazette of the 25th May 1780, are hereby requested to send them in to
 his Office at Montreal or Quebec, on or before the 1st of October next, after which
 period he will avail himself of this Advertisement.
 Quebec, the 24th July, 1783.

TOUS ceux qui ont quelques demandes sur Nathe-
 nel Day, Esquier, Commissaire Général de l'armée en Canada, depuis son dernier
 avisement du 25 May 1780, dans cette Gazette, sont requis par ce présent de les
 envoyer à son Bureau à Montréal ou Québec, d'ici au 1^{er} Octobre prochain, après lequel
 tems il se prévendra du présent avisement.
 Quebec, le 24 Juillet, 1783.

H. CULL from London, has imported a general assortment of Goods,
 such as

MENS and Womens Shoes of every kind;

- Irish Linens of all sorts;
- Printed Cottons of the most fashionable patterns;
- Haberdashery in the greatest variety, such as the most fashionable Ribbons, cheap black
 Barcelona Handkerchiefs;
- Stays, Scarlet and other cloth Cardinals;
- Tapes, Quality Binding, Coat Edging;
- Threads, Pins, Needles, Thimbles, &c.
- Childrens, Mens, and Womens Hose of all sorts;
- Gloves, Mitts, and Caps of all sorts;
- Low pric'd and fine Woolen Cloths of various kinds and breadths;
- Superfine Flannel, and Rose Blankets of different breadths;
- The newest fashion Slops;
- Crockery Ware sorted in packages for private families;
- Drinking Glasses, Decanters, &c.
- Window Glass, and Nails of the three different sorts;
- Muscovado, and Loaf Sugar; Teas; Cheese, and Wines of all sorts.

Which will be sold on the easiest terms for cash or short credit, at the house of Mr.
 James Todd, where would also be sold, Irish Provisions, wax and tallow Candles, Soap,
 Sugar, Sail Cloth, Claret, Cheese, Nails, Linnens, Woolens, Rattens, Cordage, &c.
 by John Lapp, who would give great encouragement to any person who would buy a quan-
 tity out of the Ship which is now discharging in the river.
 Quebec, 29th July, 1783.

H. CULL de Londres, a importé un assortiment général de Marchan-
 dises, consistant en

TOUTE sorte de Souliers pour homme et femme;

- Des Toiles d'Irlande;
- Des Cottons Imprimés avec des dessins les plus élégans;
- Une grande variété de Merceries, tel que des Rubans à la mode, des Mouchoirs noirs
 de Barcelonne à bon marché;
- Des Corps, de l'Ecarlate et autres draps;
- Des Galons de fil, de la Tavelle large et étroite;
- Des Fils, Epingles, Aiguilles, Des;
- Des Bas pour homme, femmes et enfans;
- Des Gants, Mitaines et Bonnets de toute espèce;
- Des Draps communs et fins de différentes couleurs et largeur;
- Des Flanelles superfinnes, et des Couvertes à roses, de différentes largeurs;
- Des habillemens pour les matelots, du plus nouveau gout;
- Des Fayances assorties en paniers pour les familles;
- Des Verres à boire et des Caraffes;
- Des Vitres, et des Cloux des trois espèces différentes;
- Du Sucre en pain et de la Cassonade, du Thé, du Fromage, et Vins de toute espèce.

Le tout sera vendu au plus raisonnables termes, pour de l'argent comptant ou court
 credit, à la maison de Mr. James Todd, où l'on pourra aussi avoir des provisions d'Irlande,
 des Bougies et de la Chandelle, du Savon, du Sucre, de la Toile à voiles, du Vin Claret,
 du Fromage, des Cloux, des Toiles, des Ratines, des Cordages, &c. de John Lapp, qui
 fera de très bonnes compositions à ceux qui voudront acheter une quantité des dits articles,
 au vaisseau présentement en riviere, qu'il fait décharger.
 Quebec, le 29 Juillet, 1783.

A VENDRE par le souffigné;

DEUX terres de trois arpents de front sur 40 de
 profondeur, sur le bord de la riviere de Chambly, au sud, joignant d'un côté au
 sud-ouest à la terre de l'église St. Charles, et de l'autre côté à Antoine Foisil, avec grange
 et maison sur chaque, et du défert pour semer sur chaque terre cent minots de grains,
 aussi les animaux et les ustensiles d'agriculture s'ils en veulent.

Deux terres au bout des dites terres susdites, sur quoi il y en a une de trois arpens de
 front sur quarante, qui a maison et grange en chantier après s'achever, et du défert sur
 les deux pour semer 120 minots de bled, et du bois de chauffage et autres bois pour les
 perches, pieux, &c. à l'usage des habitans.

Plus quatre autres terres situées dans la seigneurie de St. Hyacinthe, riviére Yamoussé,
 qui sont de 3 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, qui sont avec du défert et
 maison, grange, et prierie pour l'établissement d'un jeune homme.

Je vendrai aussi ma maison de 55 pieds sur 30, un hangar de 80 pieds sur 20, une
 boulangerie, étable, écurie, litière, &c. et l'enclos en pieux debout, jardin, le tout
 environ deux arpens de terre en superficie, situés à St. Charles, sur la devanture des deux
 terres, joignant la terre de l'église, paroisse de St. Charles, sur le bord de la riviere, bien
 située pour le commerce. Celui qui voudroit acheter cette maison, pourroit avoir aussi
 toutes les marchandises qui me restent, à un raisonnable prix, et je lui donnerai mes
 livres pour retirer mes crédits sans aucuns frais pour lui. J'ai fait des remises tous les
 ans pour 40,000 francs de comptant sans mes crédits restés en arriere; on peut faire un
 bon commerce. La raison pourquoi je veux vendre pour comptant ou avec termes, c'est
 que je veux aller demeurer sur une de mes seigneuries après mes dettes payées. Ceux qui
 voudront acheter de ces biens s'adresseront à moi à St. Charles, d'ici au mois de Septembre
 le 15 prochain, passé ce tems si elles ne sont point vendues je les mettrai à forme pour un
 an; elles sont toutes emmentées, livrable à l'acquéreur à sa demande; il y a près de semée
 250 minots de grains en tout.
 DE DE BARTZCH.

A Vendre par JASPER HERRICK, au magasin de Messrs.
JOHNSTON & PURSS;

- DE l'excellent Rum des Isles;
- De la Grande-Bierre de Londres en
 barriques et bouteilles;
- Du Claret en bouteilles;
- Du Vinaigre;
- De la Melasse;
- Du Saif;
- Des Langues en barils;
- Du Lard en quarts et demi quarts, pour
 l'usage des familles;
- Du Beurre de la meilleure qualité, du mois
 de Mai, 1783;
- Du Fromage d'Irlande;
- De la Chandelle au moule et à la baguette;
- Avec différens autres articles, qu'il est déterminé de vendre aux plus bas prix.
- Du Savon de Castille et blanc;
- Du Sucre raffiné;
- Du Saindoux épice et du Suif en barils;
- Des Fleches de Lard de la premiere qualité;
- Des Cloux;
- Des Flanelles superfinnes, des Camelots,
 Toiles à Carreaux, des Futaines, des
 Couvertes, Bas et Tapis;
- De la Toile à Voile de N^o 1 jusqu'à N^o
 8, du Cordage neuf;
- Des Couvertes, Velours, Diablenent-forts,
 de la Peluche, Cordurets et Thicksets;
- Des Vitres et Potteries de la dernière mode;

For Sale by JASPER HERRICK, at Messrs. JOHNSTON &
PURSS'S Stores;

- FINE flavour'd West-India Rum;
- London Porter in hogheads and bottles;
- Claret in bottles;
- Vinegar;
- Molasses;
- Beef;
- Tongues in firkins;
- Pork in barrels and half barrels, fit for
 house-keepers;
- Butter of the first quality of May 1783;
- Irish Cheese;
- Mould and dip't Candles;
- Castile and white Soap;
- With sundry other articles which he is determin'd to sell on the lowest terms.
- Refin'd Sugar;
- Spiced Lard and Tallow in firkins;
- Bacon of the first quality;
- Nails;
- Superfine Swankin Flannels;
- Camblets, Cloths, Cartrid and Jothe Per-
 tians, Blankets, Stockings and Car-
 petting;
- Canvas from N^o 2 to 8, new Cordage;
- Rugs, Linnens, feathered Plush, Corduroys
 and Thicksets;
- Glas and Earthen Ware of the newest
 fashion;